

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 207 CASTAGNICCIA-CASINCA

Bases exonérées sur délibération : 4 504
Bases écrêtées plafonnement TEOM : 383 829
Coefficient : 2.00
Bases définitives de l'année précédente : 14 081 340
Bases prévisionnelles d'imposition : 14 625 352

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 CASACONI	854 721	17,00 %	145 303
02 OREZZA AMPUGNANI	1 583 549	17,04 %	269 837
03 CASINCA	12 187 082	18,50 %	2 254 610

A BASTIA, le 06 mars 2025

A

, le

A

, le

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

Gael GRIMARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073252-20250414-DEL2025-28-DE
Réception par le préfet : 18/04/2025
Accusé certifié exécutoire